

CONTRAT « TRANQUILLITE »

Entre :

Appelé : « **Le Client** »

Et

Noël KROLICZAK 3 route de Boyardville

17550 DOLUS D'OLERON

Agissant en tant que responsable de **WEB'OLERON**

Appelé : « **Le Prestataire** »



Il a été convenu ce qui suit :

Engagements du prestataire

- 1) Le prestataire s'engage à entretenir l'ordinateur du client pour tout ce qui est problème de virus, blocage, nettoyage et remise aux normes de la machine.
- 2) Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour que la machine soit fonctionnelle et que tous les logiciels marchent parfaitement
- 3) Pour ce faire le client pourra appeler le prestataire autant de fois que nécessaire au cours de l'année contractuelle.
- 4) Le prestataire répondra à sa demande aussi rapidement que possible.
- 5) La maintenance se fera pas téléphone pour les problèmes les plus simples, sinon le prestataire se rendra sur place pour intervenir sur la machine et éventuellement l'emmener à l'atelier si besoin est.
- 6) Le prestataire s'engage à mettre à jour les pilotes de la machine régulièrement et au moins tout les deux mois
- 7) Le prestataire s'engage à doter la machine du client des outils nécessaires pour la bonne santé de celle-ci (anti-virus, anti malware, protection de la base de registre) et à apprendre au client à les mettre à jour et à s'en servir (fiches de fonctionnement fournies)

Engagements du client :

- 1) Le client s'interdit d'intervenir lui-même sur sa machine.
- 2) Seul le prestataire sera habilité à intervenir sur la machine à l'exclusion de toute autre personne.

3) Le client s'engage à donner au prestataire toute information sur les faits étant susceptibles d'avoir causé le problème.

Ce que ce contrat ne couvre pas :

Ce contrat ne couvre pas tout ce qui est « formation » et tout ce qui est forfait que propose le prestataire (premiers pas, touche à tout, sécurité, liberté et découverte)

Il est toujours possible de souscrire ces forfaits et formations au cours de l'année.

Il ne couvre pas, bien entendu, les pannes du matériel.

Ce contrat est valable pour **UNE SEULE** machine (détail ci-dessous)

Type d'ordinateur :

Marque :

N° de série :

Périphériques :

Durée du contrat « TRANQUILLITE » :

La durée de ce contrat est de **UN AN** à compter de la date de la signature.

Il est renouvelable à l'expiration de celui-ci et reprends effet à la date du paiement des premiers 100€.

En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux de Marennes.

Tarif : **100€** Payables à la signature du contrat.

Et **100€** par mois sur les trois mois suivants.

Weboleron bénéficiant du label ministériel « Service à la personne » vous pourrez déduire de vos impôts 50% de nos factures.

Donc pour ce contrat « Tranquillité » **200€** à déduire de vos impôts,
Soit Coût réel : **200€**

Signé à :

le :

Le Prestataire :

Le Client